

## RAPPORT D'ACTIVITÉS

**2021-2022**

**INFORMER  
ÉDUQUER  
ACCOMPAGNER  
MOBILISER  
REVENDIQUER**

# SOMMAIRE

Mot de la présidence et de la coordination	3
Historique du CTTAE	4
Notre mission, nos objectifs et nos valeurs	5
Coup d'œil sur l'année en photos	6
L'année en faits et en chiffres	7
Gestion administrative de l'organisme et du personnel	7
Services aux membres et à la population	8
Éducation populaire (Informer, Éduquer, Accompagner)	9
Mobilisation	12
Analyse des politiques et représentation	13
Notre financement	15
Regroupements et partenaires	16
Plan d'action 2022-23	18
En guise de conclusion	18
Annexe 1 : Sujets des capsules d'information Facebook	19
Annexe 2 : Sujets des « Rencontres du Mardi »	21
Annexe 3 : Liste des abréviations	22





## MOT DU PRÉSIDENT

Chers Membres et partenaires du CTTAE,  
Membres du Conseil et nos intervenantes.

Bienvenue à vous tous,

Une autre année se termine, je tiens à remercier toute l'équipe du Comité. Sans les efforts de tous il nous aurait été difficile de s'en sortir.

Le bénévolat nous a permis de réaliser d'importants projets :

- ✿ La confection et le dévoilement de notre monument sur les terrains de la Coopérative funéraire de l'Estrie;
- ✿ Nos soirées d'information;
- ✿ Le suivi du Projet de loi 59;
- ✿ Notre présence soutenant d'autres organismes;
- ✿ La liste est ici trop longue...

Nos finances se sont stabilisées cette année suite aux coûts importants du déménagement en 2020.

L'an prochain ne sera pas de grand repos :

- ✿ Nous sommes à préparer un projet PILOTE en santé mentale
- ✿ Nous sommes engagés à poursuivre notre action avec le RODCD, M. Morin, notre coordonnateur fait partie de ce C.A.

Nous serons donc encore très occupés...

Pierre Beaudoin, président

## MOT DU COORDONNATEUR

Chers Membres et partenaires du CTTAE,  
Membres du Conseil et nos intervenantes.



Bien que la dernière année ait été moins intense que la précédente du côté des mesures sanitaires et de la mise en place du télétravail, il en aura été tout autrement de la somme de travail accompli suite à l'explosion des demandes et consultations auprès du Comité.

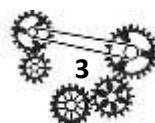
- ✿ Hausse de 252,4% du nombre d'appels téléphoniques;
- ✿ Hausse de 46,5% du nombre de rendez-vous individuels;
- ✿ Hausse de 43,9% du nombre d'heure de bénévolat de nos membres, entre autres...

Nous avons mis à profit nos nouvelles installations en reprenant nos conférences d'informations (Rencontres du Mardi) et avons été en mesure d'améliorer notre offre de services en mettant à la disposition de nos membres et de nos partenaires un espace bureau ainsi que notre salle de réunion.

Comme mentionné par M. Beaudoin nous avons été en mesure de rééquilibrer notre budget grâce, entre autres, à notre nouvelle campagne de financement mais les besoins sont encore importants.

Malgré nos efforts acharnés et presque insensés (195h ou 24 jours complets de travail), avec nos partenaires, le Projet de loi 59 a été adopté à l'automne 2021 pour devenir la Loi 27 qui prendra effet en plusieurs étapes d'ici 2024. Nous serons donc vigilants à chacune de ces étapes car cette loi, une trahison du ministre Jean Boulet ne représente rien de moins que les pires reculs pour les droits des accidentés dans l'histoire du Québec.

Patrick Morin, coordonnateur



## **HISTORIQUE DU CTTAE**

Fondé officiellement le 21 mars 1979 le CTTAE a vu de nombreux changements s'opérer dans le système d'indemnisation des victimes de lésion professionnelle au cours des années. 2021-22, alors que le CTTAE vient de souffler ses 43 bougies, marque de loin une année particulièrement décevante et tragique pour les personnes accidentées avec l'adoption du Projet de loi 59 (Loi 27). Bien que cette nouvelle loi permette enfin, la mise en place obligatoire de mesures de prévention des accidents pour plus de 94% des travailleuses et travailleurs du Québec, elle mettra aussi en place les plus importantes coupures dans les soins et traitements médicaux ainsi que dans les droits des victimes. À croire que le ministre Jean Boulet a oublié que le but premier de la Loi sur les accidents et les maladies professionnelles est de favoriser la guérison et le retour au travail des accidentés...

### **Nos premiers pas**

C'est grâce à une initiative de l'Association coopérative d'économie familiale de l'Estrie (ACEF-Estrie) qu'est né le CTTAE. À l'époque, l'ACEF-Estrie offrait un service de consultation budgétaire qui se préoccupait des problèmes d'endettement. Constatant le haut taux d'endettement chez les victimes de lésions professionnelles, l'ACEF-Estrie a décidé d'organiser une rencontre d'information sur le sujet. Le 30 janvier 1979, quelques 35 travailleurs et travailleuses répondaient à ce premier appel afin d'échanger sur les différents problèmes qu'ils ou elles vivaient suite à leur accident ou maladie professionnelle. De cette première rencontre, un comité provisoire de six (6) personnes était formé et avait pour mandat de regrouper les accidenté-e-s du travail de la région estrienne.

### **Notre naissance**

Le 21 février 1979, les objectifs généraux de l'organisme sont fixés et une demande d'incorporation à titre d'organisme à but non lucratif est faite. Après quelques rencontres d'informations, l'Assemblée générale de fondation est tenue le 21 mars 1979. Obtention des lettres patentes le 30 mai 1979, Assemblée générale du 20 juin avec l'élection du tout premier Conseil d'administration du CTTAE, notre Comité venait de voir le jour.

### **Nos débuts modestes**

Avec des budgets restreints, variant entre 5 000\$ et 10 000\$ annuellement, le CTTAE a pu compter sur l'implication et le dévouement de ses membres au cours de ses premières années d'existence. Que de défis à l'époque, car la Commission des accidents du travail (CAT), devenue la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) et par la suite la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNEST), se servait couramment du harcèlement et de la menace afin d'intimider les accidentés du travail.

Les premières actions du CTTAE face à la CAT en région ont visé à faire cesser ce climat de terreur, à exiger plus de transparence dans les dossiers des victimes au niveau des politiques internes de la CAT et à faire reconnaître le CTTAE comme un interlocuteur valable, représentant les intérêts des victimes d'accidents et de maladies du travail auprès des instances politiques et administratives. Pour réussir, le CTTAE a



tenté de sensibiliser l'opinion publique sur ces aspects en organisant, à diverses reprises, des manifestations et des occupations au bureau de la CNESST.

À l'interne, le CTTAE qui compte à cette époque une trentaine de membres tente d'établir une vie associative dynamique, de regrouper les victimes d'accidents et de maladies du travail et d'informer les travailleurs et les travailleuses sur leurs droits.

Aujourd'hui avec plus de 160 membres et malgré le travail accompli, l'adoption du Projet de loi 59 démontre que le CTTAE, plus que jamais, a sa raison d'être pour informer, accompagner et défendre les droits des travailleuses et travailleurs accidentés et nous serons au rendez-vous...

## **NOTRE MISSION**

***«Regrouper les travailleurs et les travailleuses afin de défendre et d'élargir les droits des victimes d'accidents et de maladies liés au travail»***

*Le CTTAE travaille AVEC et POUR les travailleurs et les travailleuses victimes d'accidents et de maladies professionnelles afin de faire reconnaître leur dossier et faire respecter leurs droits. L'information et l'éducation populaire sont nos outils pour agir sur l'appauprissement des victimes et accomplir une plus grande justice sociale.*

### **Nos objectifs**

- ✿ Regrouper les travailleurs préoccupés par la santé et la sécurité au travail;
- ✿ Assurer le respect des droits des travailleurs accidentés par l'ensemble des acteurs du milieu;
- ✿ Accompagner le travailleur accidenté dans ses démarches en favorisant sa propre prise en charge et son autonomie;
- ✿ Assurer la réhabilitation sociale et économique des accidentés du travail;
- ✿ Impliquer les membres dans la lutte collective pour la défense, le respect et l'élargissement des droits des victimes de lésions professionnelles;
- ✿ Travailler à la conscientisation de ses membres face :
  - aux causes réelles des accidents du travail et des maladies professionnelles;
  - à la responsabilité patronale et gouvernementale en matière de lésions professionnelles;
  - au contrôle exercé par le patronat sur la CNESST et les conséquences qui en découlent pour les victimes de lésions professionnelles;
  - à l'importance de s'unir à l'ensemble du mouvement syndical, féministe et populaire;
- ✿ Travailler à mettre sur pied un réseau d'information et de défense pour les victimes de lésions professionnelles;
- ✿ Travailler à développer des appuis actifs aux revendications des victimes de lésions professionnelles au sein de la population.

### **Nos valeurs**

La **SOLIDARITÉ**, l'**ÉDUCATION POPULAIRE**, la **JUSTICE** et la **DÉMOCRATIE** sont les valeurs qui guident l'action du CTTAE et nous permettent d'accomplir notre mission.



## Nos outils

Pour arriver à nos fins, accompagner et défendre nos membres, nous comptons sur une gestion administrative efficace de l'organisme, du personnel qualifié pour défendre nos membres, des activités d'éducation populaire pour sensibiliser la population, des activités de mobilisation sociale pour faire avancer notre cause et assurer la défense des travailleurs et travailleuses accidentés, des activités de représentation auprès des instances concernées et de nos élus et une analyse politique non partisane des lois et règlements.

## RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021-22

### **COUP D'ŒIL SUR LA DERNIÈRE ANNÉE EN IMAGES...**



## ***LA DERNIÈRE ANNÉE, EN FAITS ET EN CHIFFRES...***

### **Gestion administrative de l'organisme et du personnel**

Au cours de 2021-22, comme l'ensemble du Québec, nous avons accompli nos activités et services en subissant les contraintes sanitaires exigées par la pandémie. Ajustement des heures d'ouverture, télétravail et rencontres virtuelles autant avec nos partenaires qu'avec nos membres, sont devenus des incontournables et même des habitudes. Malgré ces restrictions et la réduction de notre présence physique aux bureaux du CTTAE, le Comité a enregistré des hausses importantes, voir même fulgurantes de demandes de services et d'informations. De loin, la plus forte hausse, record de tous les temps, au niveau des appels téléphoniques logés aux bureaux...qui sont passé de 1 802 appels en 2020-21 à 4 549 appels en 2021-22 une hausse de plus de 250%. Pour bien comprendre ce que cela signifie, imaginez que chaque appel dure en moyenne 15 minutes, cela représente donc 1137,25 heures ou 142 jours (de 8h de travail) passé au téléphone. Plusieurs membres comprendront donc pourquoi il a été si difficile de nous joindre au cours de la dernière année et que la réduction de notre présence au bureau n'est pas la seule en cause...

Au 1<sup>er</sup> avril 2021, Nathalie Beaudry s'est officiellement jointe à l'équipe du CTTAE en tant que commis de bureau. Nathalie apporte son soutien à la coordination et aux intervenantes en assurant l'accueil de nos visiteurs à raison d'une journée par semaine. Plusieurs l'auront rencontré un peu plus tôt en 2020 car elle a été d'une aide précieuse pour l'organisation du déménagement et le soutien administratif de façon occasionnelle. Aurélie Francoeur, intervenante, est toujours avec nous mais après 20 mois de travail avec le CTTAE, sa collègue, Nourimane El Ouadhani nous a fait ses adieux le 28 mars 2022, de façon un peu précipitée, en raison de son dernier stage pour finaliser ses études en Droit, qui a débuté plus tôt que prévu. Comme plusieurs organismes, en raison de nos faibles ressources budgétaires et nos conditions de travail, il a été plus difficile de trouver sa remplaçante qui a repris les dossiers seulement à partir du 4 mai 2022. Officiellement, bienvenue à toutes les deux et merci, à toutes les 3 de vos efforts et de votre dévouement auprès du CTTAE mais surtout auprès des travailleuses et travailleurs accidentés.

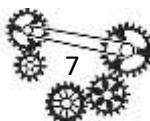


**Marilie Choquette-Lapointe**



**Aurélie Francoeur**

M. Pierre Beaudoin, encore cette année, s'est impliqué de façon incroyable sans compter toutes ses heures auprès du comité. Les membres du CA ainsi que plusieurs bénévoles ont également contribué au bon fonctionnement du CTTAE en y consacrant 1 638 heures de travail bénévole, une hausse de 43,9%. Ces quelques mots de remerciements sont bien peu pour souligner l'importance et l'appréciation de votre contribution. Merci beaucoup!



En temps normal, les bureaux sont ouverts 4 jours/ semaine, du mardi au vendredi. La coordination dispose de 32h/semaine, les intervenantes sont présentes 14h/semaine de la mi-août à avril et 28h/semaine de mai à la mi-août alors que notre commis de bureau est présente 7h/semaine, de septembre à juin. Encore cette année, nous avons adapté nos horaires d'ouverture en fonction des directives sanitaires, étant ouvert 4 jours/semaine presque toute l'année à l'exception de janvier-février 2022 où le télétravail 2 jours/semaine a été remis en place. Pendant cette courte période, nous avons, encore une fois, assuré le suivi téléphonique et courriel 5 jours/semaine via le télétravail afin d'offrir le meilleur suivi possible des dossiers en traitement. Par conséquent, nous avons réussi à offrir un peu plus de 2 660 heures de services directs, une hausse de 66% sur l'année dernière, en pleine pandémie, ou plus réaliste, une hausse de 9,5% sur les années précédentes.



### **Services aux membres et à la population**

2021, à l'image de 2020, a vu la CNESST se servir de la «COVID-19» comme excuse pour expliquer la multitude d'erreurs commises dans les dossiers, les documents perdus et les délais interminables... Heureusement, nous avons modifié nos façons de faire et, avec les membres, nous avons effectué des suivis plus serrés pour tenter d'éviter le plus de cafouillages possibles. Il est cependant vrai que nos propres délais pour les suivis téléphoniques se sont malgré tout un peu allongés au cours de l'année mais ce fut en grande partie en raison de l'explosion du nombre d'appels qui, je le rappelle, a plus que doublé en 2021-22.

A l'automne 2021, nous avons également pu reprendre, en partie, nos conférences publiques mieux connues comme étant nos «Rencontres du Mardi», à raison d'une rencontre par mois au lieu de 2 et avec une assistance réduite en raison de la distanciation sociale. Au total, nous avons été en mesure de tenir 7 conférences auxquelles 64 personnes ont pris part en plus de tenir notre traditionnel Souper de Noël pour les membres.

Nos 4 principaux objectifs en tant qu'organisme de défense collective des droits (DCD), sont demeurés les mêmes:

1. Utiliser l'éducation populaire autonome comme outil pour former nos membres et favoriser la prise en charge de leur situation problématique;
2. Mobiliser nos membres et la population autour des enjeux de santé et sécurité au travail;
3. Analyser de façon non partisane les politiques et nos institutions et formuler des propositions pour les modifier ou les améliorer;
4. Représenter nos membres et leurs intérêts auprès de la population et de nos élus afin de faire connaître et défendre leurs droits.

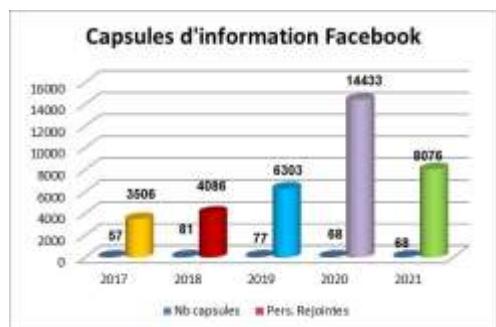
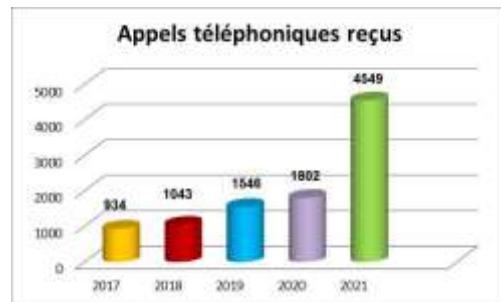


L'éducation populaire

**L'éducation populaire** est, selon nous, l'un des meilleurs outils pour favoriser la reprise en charge des problématiques vécues par nos membres en les renseignant, en les outillant et en les accompagnant dans leurs démarches, c'est là la base du « **FAIRE AVEC** ». En étant responsable de leurs choix, en participant et en s'impliquant, les victimes arrivent à mieux comprendre leur situation et les enjeux qui les touchent et peuvent se soutenir mutuellement tout au long du processus. Pour le CTAAE, l'éducation populaire est au cœur de nos services d'information et d'éducation.

## INFORMER

Les demandes d'information sont nombreuses au CTAAE, par téléphone, par courriel ou directement à nos bureaux. En 2021-22, le Comité a connu une véritable explosion des appels téléphoniques, nous en avons reçu 4 549, une hausse de 252,4% et ce, malgré notre présence réduite aux bureaux et toujours avec les mêmes ressources humaines pour y répondre... Pour une première fois, nous avons tenté de comptabiliser les demandes via courriel au nombre de 306.



Au cours de l'année, l'équipe de travail du CTAAE a publié 68 capsules d'informations sur notre page Facebook, soit exactement le même nombre que l'année dernière. Elles ont été toutefois moins suivies, ayant été vues par 8 076 personnes, une baisse de 44% comparativement au record de 14 433 personnes en 2020-21. Faute de pouvoirs annoncer nos activités publiques, les capsules ont porté sur différents sujets en

lien avec la Santé et sécurité, tout particulièrement en lien avec les mesures sanitaires, les droits et obligations des travailleurs et des employeurs ainsi que sur les reculs et dangers importants du Projet de loi 59. (liste complète des sujets en annexe 1). Comme à chaque année, nous avons publié quelques Lettres ouvertes ainsi que quelques articles pour, majoritairement, dénoncer les reculs proposés dans le Projet de loi 59 et son adoption en octobre 2021 ainsi que les délais interminables et les erreurs multiples de la CNESST dans le traitement des dossiers des accidentés. Nous avons également souligné, auprès du ministre Jean Boulet, la reconnaissance officielle par le gouvernement, de la problématique entourant les victimes indemnisées et du Régime des rentes du Québec... Malheureusement, c'est son collègue le ministre des Transport qui a reconnu la problématique pour les accidentés de la route et le Ministre Boulet a, à ce jour, refusé de reconnaître que la même situation s'appliquait aux accidentés du travail...un dossier à suivre.



## ÉDUQUER

Encore une fois, les premiers mois de l'année 2020-21 a été marqué par la suspension de nos Rencontres du mardi en raison des mesures sanitaires. Heureusement, nous avons été en mesure de les reprendre à l'automne, après la tenue, retardée, de notre Assemblée générale annuelle. Par conséquent, d'octobre 2021 à mars 2022, il nous a été possible de tenir 7 conférences publiques dont 2 dans le cadre du «Mois de la Justice» en mars 2022. Plus de 47 organismes ont présenté 148 activités à la grandeur de la province dans le cadre du « Mois de la justice ». En raison de la distanciation sociale, 64 personnes ont participé à nos rencontres (liste des sujets en annexe 2).

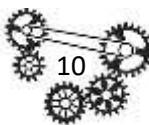
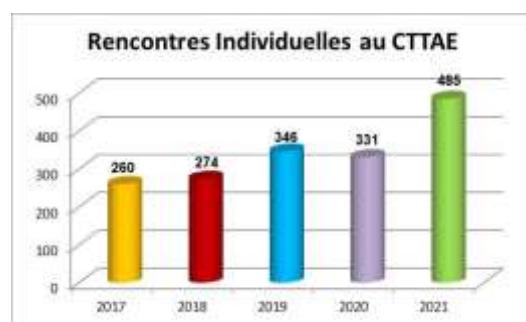
## ACCOMPAGNER

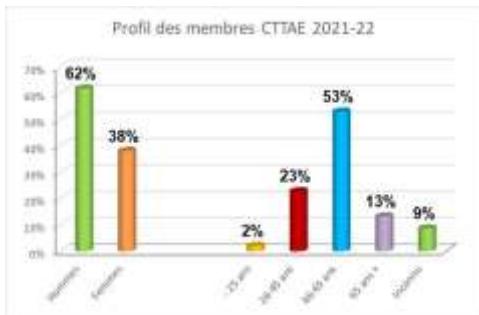
A la fin de notre année financière, le 31 mars 2022, 140 travailleuses et travailleurs étaient membres en règle au CTTAE. Il a été beaucoup plus facile d'assurer le suivi des dossiers au cours de la dernière année puisque les mesures sanitaires étaient moins restrictives qu'en 2020. Toutefois, le télétravail et les rencontres téléphoniques ou virtuelles sont demeurés des outils de travail qui nous ont permis de maintenir l'ensemble de nos services d'accompagnement tout au long de l'année. Il va sans dire que ces contraintes, jumelées à nos nouvelles méthodes de travail suite au déménagement et à l'explosion des demandes auprès du CTTAE nous ont causé quelques maux de tête et conduit l'équipe de travail à l'épuisement... Il y a eu quelques délais dans les suivis et retours d'appel mais l'équipe a tout de même réussi à suivre tous les dossiers.

Encore cette année, les victimes de lésion professionnelle ont subi l'allongement des délais dans le traitement de leur dossier par la CNESST. Ce qui normalement doit se régler dans les 90 jours trop souvent a pris 120 voir même 180 jours (6mois) dans certains cas...Sans compter les documents perdus, mal classer ou mal traités, un cauchemar pour plusieurs accidentés. Encore une fois, la CNESST a invoqué la COVID-19 comme explication sans jamais avouer l'organisation du travail déficiente de la Commission, même 2 ans après le début de la pandémie.



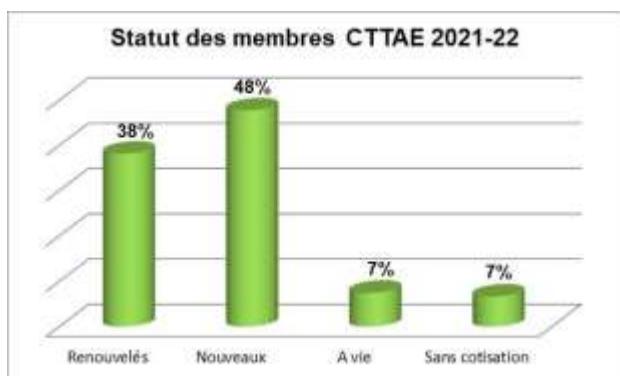
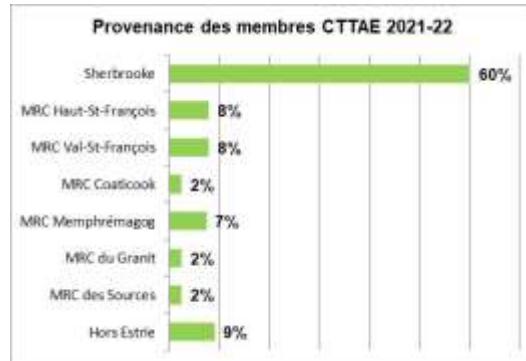
Au cours de l'année, l'équipe du CTTAE a tenu 485 rencontres individuelles (la plupart en personne ou encore via le téléphone ou internet) et ont traité pas moins de 241 dossiers (hausse respective de 46,5% et 24,9%) et ce, toujours avec les mêmes ressources financières et humaines qu'en 2019... Cette année, plus que jamais, Patrick, Pierre, Aurélie et Nourimane se sont éreintés à la tâche, l'année n'a pas été de tout repos!





Si on compare le profil de nos membres, on constate qu'il est plutôt stable alors que 62% d'entre eux sont des hommes (68% en 2020-21) et 38% des femmes (32% en 2020-21) et que la majorité de nos membres (53%) sont âgés de 46 à 65 ans (56% en 2020-21).

On peut également observer que la répartition géographique de nos membres est pratiquement identique à l'année dernière. En effet, 3 membres sur 5 (60%) habitent la région de Sherbrooke, alors que 31% sont issus des autres MRC de l'Estrie et 9% habitent ailleurs au Québec. Ces proportions étaient respectivement de 62%, 30% et 8% en 2020-21.



Parmi nos membres, nous comptons, 48% de nouveaux venus ( $\downarrow 3\%$ ) alors que 38% ( $\uparrow 2\%$ ) ont renouvelé leur membership. Le nombre de « Membre à vie » est demeuré stable. Ce statut s'acquiert via une cotisation spéciale fixée par le CA et offerte au CTTAE dans le but de soutenir la réalisation de sa mission. Pour ce qui est des membres «sans cotisation», leur nombre a légèrement augmenté ( $\uparrow 3\%$ ). Ces membres ont reçu nos services alors que leur situation financière, découlant de leurs démarches avec la CNESST, ne leur permettait pas de débourser la cotisation annuelle de base. Le CTTAE se fait un devoir de soutenir l'ensemble des travailleuses et travailleurs qui font appel à ses services.

En plus de nos services réguliers d'accompagnement, nos nouveaux locaux et équipements ont permis d'offrir à nos membres et nos partenaires :

- ⌚ un bureau pour tenir des rencontres confidentielles avec des spécialistes (avocats, travailleurs sociaux, psychoéducateurs,...). Au cours de l'année, ce bureau a été « emprunter » à 26 occasions.
- ⌚ Une salle de réunion pouvant accueillir une dizaine de personnes en raison des mesures sanitaires. En plus de faciliter la tenue de nos réunions de la Vigile en santé et sécurité au travail, 4 autres organismes et partenaires l'ont utilisé pour leurs tenir 12 rencontres (CAUCUS DCD Estrie, SPE, TACAE et la TROVEPE).

- ❖ Des tests de connexion internet pour la préparation d'audience virtuelle au Tribunal du travail.
- ❖ Nous avons même pris la liberté de nous rendre à domicile à quelques reprises pour 4 membres qui ne pouvaient se déplacer faute de moyens de transport adéquats ou en raison de leur condition physique ou état de santé,
- ❖ Nous avons organisé le 14 septembre 2021 une activité « Portes-ouvertes » afin de permettre à la population et nos membres de mieux connaître nos services et découvrir nos nouveaux locaux.

## **MOBILISER**

**La mobilisation de nos membres et de la population** a toujours été un incontournable pour le CTTAE. L'année dernière, les mesures sanitaires ont lourdement affecté nos activités et campane de mobilisation. Heureusement en 2021-22, l'assouplissement graduelle des restrictions sanitaires a permis une reprise partielle de ces activités et demandé au CTTAE comme à nos partenaires d'adapter nos façons de faire. Malgré les défis, la mobilisation demeure un outil privilégié pour arriver à mieux défendre les droits des victimes d'une lésion professionnelle et à mieux faire entendre leurs préoccupations auprès de nos instances gouvernementales.



mesures sanitaires imposées aux organismes et décrié le fait que, malgré la reconnaissance officielle du gouvernement à plusieurs reprises de l'importance essentielle des organismes pendant la pandémie, pratiquement aucune mesure et encore moins de financement neufs ont été offert au milieu communautaire. En octobre 2021, la campagne a entamé une série de manifestations pour rappeler au gouvernement ses engagements électoraux – 27 septembre manifestation «Coup de sifflet contre la CAQ», 25 octobre, 1 jour de grève provinciale et dans la semaine du 20-25 février 2022, grève rotative des organismes «Carton rouge à la CAQ». Le tout a été ponctué de quelques initiatives dont la signature de pétitions et de déclarations communes afin de faire savoir nos revendications et nos récriminations aux divers paliers de gouvernement.

La plupart des grandes campagnes en cours au moment de la MISE SUR PAUSE du Québec en mars 2020 ont été suspendues et n'ont pas encore été reprise. Toutefois, la campagne **«Engagez-vous pour le communautaire»** a été plutôt active dans l'ensemble de la province. Les différents comités de travail ont dénoncé certaines



Plus localement, le CTTAE a participé activement aux mobilisations du CAUCUS DCD de l'Estrie afin de souligner la Journée internationale des Droits humains le 10 décembre 2021. Nous en avons profité pour dresser un portrait des divers droits bafoués et les complications conséquentes sur le filet social du Québec en lien avec les mesures sanitaires en érigeant un arbre communautaire devant les bureaux de Mme Geneviève Hébert, députée de St-François (CAQ). Un exemplaire réduit de cet arbre ayant été remis à chacun des 5 députés qui couvrent l'Estrie.



Nous avons également adapté nos activités pour souligner le **28 avril –Journée mondiale de Deuil pour les travailleuses et travailleurs décédés en raison de leur travail** et le **1<sup>er</sup> mai – Fête internationale des travailleurs**. Le 28 avril 2021, nous avons transformé notre traditionnelle «marche funèbre» en Cortège funèbre. Lors de cette première édition, pas moins de 80 véhicules et 100 participants ont parcouru les rues King, 13<sup>e</sup> avenue et 24-Juin

jusqu'à la Coopérative funéraire de l'Estrie où, en plus de dévoiler les sombres statistiques annuelles de la CNESST, la Vigile en santé et sécurité au travail de l'Estrie a annoncé le dévoilement en 2022 d'un monument à la mémoire des travailleuses et travailleurs décédés.

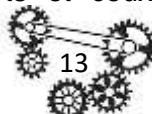
Pour ce qui est du Dimanche 1<sup>er</sup> mai, comme il était pratiquement impossible d'organiser un rassemblement public en tenant compte des mesures sanitaires et de distanciation sociale, le comité organisateur a mis en place une Caravane régionale qui, avec des camions affichant nos revendications, ont sillonné les routes de l'Estrie pour distribuer surprises et informations directement aux travailleuses et travailleurs sur leur lieu de travail. Cette activité a permis de donner beaucoup de visibilité au comité car les camions attiraient le regard des curieux et surtout a permis de rayonner en dehors de Sherbrooke ce qui a toujours été plus difficile par le passé.



**L'analyse non partisane des politiques et la représentation** de nos membres sont essentielles au travail effectué pour et par les membres du CTTAE autant pour faire avancer les démarches de nos membres que pour faire évoluer les grands enjeux de santé et sécurité au travail.



La campagne provinciale lancée en 2020 pour sensibiliser la population aux dangers du Projet de loi 59 visant à moderniser le régime de santé et sécurité au travail du Québec s'est poursuivi jusqu'en octobre 2021. Malgré tous nos efforts et ceux de nos partenaires, tout le débat



entourant le Projet de loi est pratiquement passé sous silence dans les médias et ce dernier a été adopté et sera mis en place en plusieurs étapes d'ici 2024. Cette campagne a accaparé une grande partie des ressources du CTTAE car nous avons pris part à pas moins de 11 rencontres de travail provinciales, rédigé 2 mémoires, participé à une vingtaine de rencontres virtuelles avec les députés responsables des dossiers emploi des différents partis politiques, signé des communiqués et des déclarations communes, participé à une campagne de lettres aux députés de l'Assemblée nationale, tourné un reportage télévisuel pour dénoncer le Projet de loi et organisé 2 conférences publiques sur le sujet. Cette bataille se poursuit car le comité provincial demeure actif afin de dénoncer chacune des étapes de mise en place de la nouvelle loi.

Lors du vote à l'Assemblée nationale...  
vous allez enterrer qui ?



Nos démarches pour la dénonciation des pénalités encourues par les victimes de lésion professionnelle en lien avec le programme des rentes du Québec ont malheureusement été mise au point mort en raison, entre autres, des mesures sanitaires, mais aussi des difficultés à identifier une firme acceptant d'apporter son soutien à notre avocat. Ce n'est que partie remise car curieusement en février 2022, nos revendications ont obtenu un soutien inattendu du ministre des Transports, François Bonnardel, qui a déposé un Projet de loi touchant les accidentés de la route qui rencontrent la même problématique. Le Projet de loi 22 et le ministre, pour la première fois depuis plus de 15 ans de dénonciation du régime de retraite du Québec (RRQ), reconnaissent l'existence de l'iniquité du système et les pénalités encourues par les victimes. Le CTTAE s'est empressé de faire savoir au ministre Jean Boulet que la situation reconnue pour les accidentés de la route était identique à celle vécue par les accidentés du travail. Bien que le ministre Boulet n'ait pas voulu ouvrir ce débat, l'adoption prochaine du Projet de loi 22 pourrait nous donner les leviers nécessaires pour enfin faire bouger les choses...un dossier à suivre.



## REPRÉSENTER

La dernière année a été très mouvementée en ce qui concerne les représentations du CTTAE. Bien que les restrictions sanitaires nous ont contraint principalement à des rencontres virtuelles, il n'en demeure pas moins que le CTTAE a tenu 42 entretiens avec les députés de la région ou leur équipe (Christine Labrie-QS, Geneviève Hébert-CAQ) et les députés responsables des dossiers emploi en lien avec le Projet de loi 59 (Alexandre Leduc-QS, Monsef Derraji-Lib, Sylvain Roy-Ind., Martin Ouellet-PQ). Nous nous sommes déplacés à quelques occasions aux bureaux de Mme Labrie et de Mme Hébert et avons reçu au CTTAE M. Frantz Benjamin du parti Libéral.



Nous avons également échangé une correspondance importante avec les 5 députés couvrant le territoire de l'Estrie (Christine Labrie-QS, CAQ : Geneviève Hébert, Gilles Bélanger, François Jacques et Samuel Poulin) soit en raison du Projet de loi 59 ou encore pour traiter des dossiers d'accidentés rencontrant des problèmes particuliers ou des délais de traitement interminables avec la CNESST. Nous avons également échangé de nombreux courriels et 6 Lettres ouvertes avec les chefs de parti (François Legault-CAQ, Dominique Anglade-Lib, Gabriel Nadeau-Dubois-QS, Paul-St-Pierre-Plamondon-PQ) seul le bureau de M. Éric Duhaime-PC a refusé notre lettre recommandée...

Le CTTAE et l'organisme En-Droit de Laval ont uni leur voix pour dénoncer, auprès des chefs de partis, des médias et du Président de l'Assemblée nationale, M. François Paradis, l'absence de couverture médiatique des revendications des organismes communautaires en faveur de la pandémie et le phénomène de «Ghosting» dont ont fait preuve de très nombreux députés, surtout ceux de la CAQ, auprès de nos organisations, des organismes en générale et de nos partenaires au cours des deux dernières années. Ironiquement, cette dénonciation est demeurée «lettre morte»...Petite précision, le «Ghosting» consiste à écouter quelqu'un mais à l'ignorer systématiquement par la suite sans tenir compte de ses opinions ou revendications.

Autres que les élus, le CTTAE est aussi intervenu à plusieurs reprises auprès de la CNESST afin de débloquer certains dossiers... pertes de documents, délais interminables, refus des agents de rendre des décisions écrites alors qu'il s'agit d'une exigence de la Loi, informations incomplètes ou carrément fausses transmises par les agents aux victimes et aux employeurs, ... Encore aujourd'hui, 2 ans après la «fermeture du Québec» en raison de la pandémie, les bureaux de la CNESST sont toujours fermés au public, les agents toujours en télétravail et la réorganisation des services est toujours incomplète, inadéquate et terriblement inefficace.



## **NOTRE FINANCEMENT**

La majeure partie du budget annuel du CTTAE provient du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales du Québec (SACAIS).



Tel que prévu à la nouvelle entente de financement signée en 2019 suite aux hausses de financement octroyées par le gouvernement, la subvention du CTTAE est passée de 88 366\$ à 92 230\$ en 2021-22. Une somme additionnelle de 4 406\$ a été annoncée en toute fin d'année afin de soutenir les organismes en raison de la pandémie mais en date du 31 mars, cette somme n'a pas encore été versée.

Les cotisations et les dons de nos membres ont connu une hausse de 30%, passant de 6 055\$ à 7 872\$ alors que notre campagne de financement que nous avons relancé avec une nouvelle formule a permis d'amasser plus de 3 400\$ ce qui se rapproche des résultats que nous avions avant la pandémie et une hausse de 448% sur l'année dernière (730\$ en 2020-21). Tous les détails de nos finances peuvent être consultés dans nos États financiers vérifiés.

## NOS REGROUPEMENTS ET PARTENAIRES

Avec la levée graduelle des mesures sanitaires, il nous a été possible de reprendre certaines de nos activités publiques et de représentation habituelles ou en les adaptant au contexte pandémique. Encore une fois, une partie de ces activités ont été rendu possible grâce à la précieuse collaboration et le soutien de nos partenaires et des regroupements dont nous sommes membres.

Le CTTAE a maintenu ou repris son implication au sein :

- du **CAUCUS** des organismes de défense collective des droits de l'Estrie qui regroupe une dizaine d'organismes DCD de la région et qui organise différentes activités de revendication;
- de la Table ronde des organismes voués à l'éducation populaire de l'Estrie (**TROVEPE**) qui compte 17 organismes membres;
- de Solidarité populaire Estrie (**SPE**), une coalition d'organisations syndicales, d'organismes communautaires et d'associations étudiantes (38 organismes-membres) qui visent à établir une plus grande justice sociale.



Tel que souhaité, le CTTAE est devenu représentant de l'Estrie et des organismes de base de portée régionale au sein du nouveau Comité de coordination (Co.co.) du RODCD en septembre 2021. Notre coordonnateur a été nommé secrétaire du Co.co et a siégé aux comités Vie associative et Ressources humaines. Le mandat respectif de ces comités étant de voir à la finalisation de la réforme du RODCD entamée en 2019 et l'organisation du fonctionnement interne du regroupement.



Nous pouvons aussi compter sur la précieuse collaboration de :

	L'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux
	La Centrale des syndicats démocratiques
	Le Conseil central des syndicats nationaux de l'Estrie
	La Centrale des syndicats du Québec

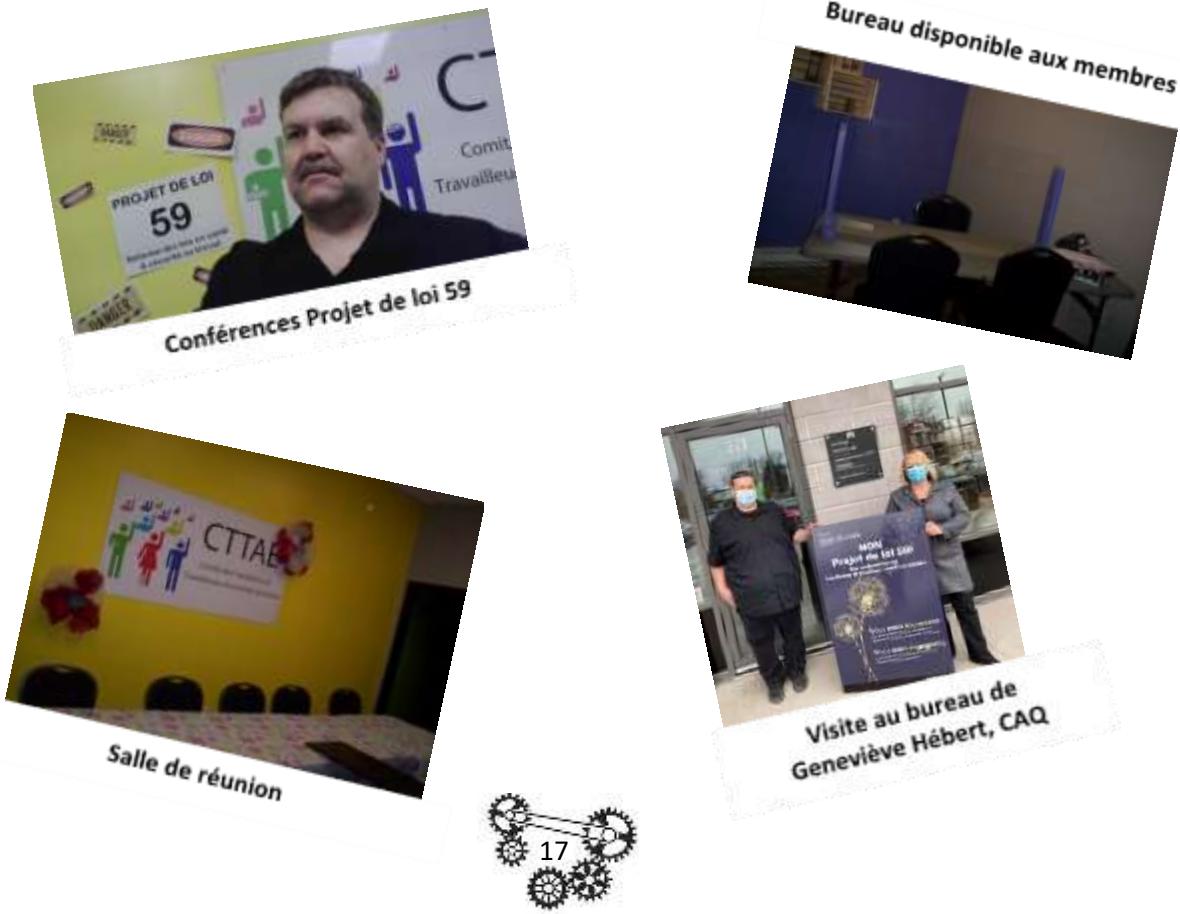
	COOPÉRATIVE FUNÉRAIRE DE L'ESTRIE	La Coopérative funéraire de l'Estrie
	Conseil régional FTQ ESTRIE	La Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec - Conseil régional Estrie
	SFPQ SYNDICAT DE LA FONCTION PUBLIQUE ET PARAPUBLIQUE DU QUÉBEC	Du Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec

Au cours de l'année, nous avons aussi

- ✿ pris part au Rallye annuel des représentants syndicaux du Conseil régional de la FTQ;
- ✿ apporté un soutien particulier aux travailleuses et travailleurs accidentés desservis par l'Association des travailleuses et travailleurs accidentés de Joli-Mont (ATTAJ) qui a éprouvé des difficultés au niveau de ses ressources humaines et avons offert 3 jours de formation au nouveau coordonnateur de l'association.



Un grand merci à tous nos partenaires, votre soutien est apprécié et indispensable à la réalisation de notre mission et de nos services auprès de la population estrienne et des victimes de lésions professionnelles.



# **NOTRE PLAN D'ACTION 2022-2023**

Avec la levée des mesures sanitaires le Conseil d'administration du CTTAE est heureux de présenter aux membres un premier Plan d'Action qui pourra mettre en valeur nos nouveaux locaux et installations.

## **1. VOLET - *GESTION ET VIE ASSOCIATIVE* :**

- ➊ Maintenir et assurer la saine gestion et le bon fonctionnement du CTTAE ;
- ➋ Améliorer l'offre de services aux membres et à nos partenaires;
- ➌ Maintenir les démarches pour le rehaussement du financement.

## **2. VOLET – *INFORMER & ÉDUQUER* :**

- ➊ Améliorer la diffusion d'information via les médias sociaux et nos conférences publiques ;
- ➋ S'assurer de rédiger les documents d'information préparés par le CTTAE dans un langage simple et facile à comprendre ;
- ➌ Développer une offre de service en formation auprès de nos partenaires et de groupes de travailleuses et travailleurs ;
- ➍ Améliorer les communications avec les membres (courriel, courrier,...) ;
- ➎ Reprendre les activités publiques d'information et diversifier notre offre d'activités.

## **3. VOLET - *ACCOMPAGNER* :**

- ➊ Améliorer les services d'accompagnement direct auprès des membres ;
- ➋ Encourager les victimes dans leurs démarches et offrir plus de soutien moral.

## **4. VOLET - *MOBILISATION* :**

- ➊ Améliorer et diversifier les activités sociales pour les membres ;
- ➋ Améliorer la publicité et la promotion des services et activités du CTTAE ;
- ➌ Former des comités de travail pour aider à l'organisation des activités et impliquer les membres.

## **5. VOLET - *REPRÉSENTATION* :**

- ➊ Continuer les interventions auprès des élus ;
- ➋ Améliorer la visibilité du CTTAE dans les médias et auprès des médecins et autres professionnels pour faire connaître nos services ;
- ➌ Intervenir auprès du gouvernement et de la CNESST, en collaboration avec nos partenaires au cours de la mise en place de la Loi 27 (Projet de loi 59).

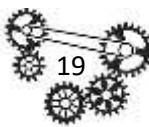
## ***EN GUISE DE CONCLUSION...***

En plus des défis sanitaires, l'équipe de travail a été confronté à une explosion des demandes d'information et de services avec nos mêmes ressources limitées. Nous avons été victime de surmenage et d'épuisement mais avons tout même réussi à assurer nos services tout en limitant les conséquences négatives pour nos membres, Félicitations à toute l'équipe et merci à nos administrateurs et à M. Pierre Beaudoin qui se sont donné sans compter pendant toute l'année. Merci à tous !

**ANNEXE 1**

## **SUJETS DES CAPSULES FACEBOOK**

Notre page Facebook : <a href="https://www.facebook.com/CTTAE2015/">https://www.facebook.com/CTTAE2015/</a>				
Date	Sujets	Portée	Catégorie	
1 avril 2021	<i>Déception Budget du Québec</i>	48	Savoir	
9 avril 2021	<i>Réertoires des organismes communautaires</i>	38	Savoir	
13 avril 2021	<i>Pétition contre le Projet de loi 59</i>	108	Invitation	
26 avril 2021	<i>Jour international de deuil-28 avril</i>	193	Invitation	
29 avril 2021	<i>Bilan Jour de Deuil et photos</i>	385	Savoir	
29 avril 2021	<i>Fête internationale des travailleurs-1er mai</i>	3612	Invitation	
14 mai 20021	<i>PL59 Retour au travail "forcé"</i>	66	Savoir	
18 mai 2021	<i>PL59 Modification au retrait préventif</i>	174	Savoir	
18 mai 2021	<i>Phase 2 Projet de recherche sur le télétravail</i>	106	Invitation	
26 mai 2021	<i>PL59 Exemption emploi convenable victimes âgées</i>	73	Savoir	
27 mai 2021	<i>PL59 Coupure des frais remboursables</i>	51	Savoir	
2 juin 2021	<i>PL59 Admissibilité des travailleurs domestiques</i>	61	Savoir	
17 juin 2021	<i>PL59 Abolition de la réadaptation physique</i>	75	Savoir	
17 juin 2021	<i>PL59 Suivi des travaux de révision</i>	31	Savoir	
22 juin 2021	<i>Normes du travail-Exemple de l'Espagne</i>	36	Pensez-y	
29 juin 2021	<i>Harcèlement psychologique</i>	32	Savoir	
30 juin 2021	<i>PL59 Perte de pouvoir du médecin traitant</i>	91	Savoir	
6 juillet 2021	<i>Transport ambulancier alternatif...</i>	83	Rire	
16 juillet 2021	<i>PL59 Discrimination envers les femmes</i>	36	Savoir	
16 juillet 2021	<i>Travailleur vs CNESST = David contre Goliath</i>	53	Rire	
23 juillet 2021	<i>Cadeaux de l'employeur vs Ristourne assurance-chômage</i>	44	Savoir	
6 août 2021	<i>Accident sur les chantiers-vidéo</i>	37	Rire	
11 août 2021	<i>Plainte en 32</i>	51	Savoir	
18 août 2021	<i>Qu'est-ce que la CONSOLIDATION</i>	65	Savoir	
19 août 2021	<i>Invitation à l'Assemblée générale annuelle</i>	43	Invitation	
24 août 2021	<i>Rassemblement "Solidarité Haïti"</i>	40	Invitation	
10 septembre 2021	<i>Rappel AGA et Portes-ouvertes 14 septembre</i>	55	Invitation	
23 septembre 2021	<i>Rencontre du mardi "Bilan Projet de loi 59"</i>	30	Invitation	
24 septembre 2021	<i>Bilan de l'Assemblée générale</i>	60	Savoir	
28 septembre 2021	<i>Appel aux députés contre le PL59</i>	37	Invitation	



Date	Sujets	Portée	Catégorie
29 septembre 2021	<b>Manifestation à Québec contre le PL59</b>	48	Invitation
29 septembre 2021	<b>Reportage CTTAE-Bilan PL59</b>	24	Savoir
4 octobre 2021	<b>Article Syndicats contre le PL59</b>	31	Savoir
7 octobre 2021	<b>Communiqué Vigile -Trahison Assemblée nationale</b>	185	Pensez-y
7 octobre 2021	<b>Journée mondiale travail décent -Salaire min. 18\$</b>	45	Pensez-y
11 octobre 2021	<b>Rencontre du Mardi -Plaintes et CNESST</b>	90	Invitation
13 octobre 2021	<b>Article Santé et sécurité Abus de la CAQ</b>	48	Pensez-y
13 octobre 2021	<b>Appauvrissement des années - AQDR</b>	26	Pensez-y
19 octobre 2021	<b>Porter plainte contre la CNESST</b>	100	Savoir
21 octobre 2021	<b>Rencontre du Mardi -Soirée Questions-réponses</b>	47	Invitation
21 octobre 2021	<b>Campagne Engaez-vous : Coup de sifflet contre CAQ</b>	34	Invitation
27 octobre 2021	<b>Contrats, ce que vous devez-savoir</b>	51	Savoir
29 octobre 2021	<b>Jeunes travailleurs sans harcèlement-projet</b>	43	Invitation
29 octobre 2021	<b>Article «Hausse importante du salaire minimum 20\$»</b>	31	Savoir
9 novembre 2021	<b>Rencontre du Mardi «Médiation et conciliation»</b>	34	Invitation
11 novembre 2021	<b>Campagne du Coquelicot blanc</b>	38	Invitation
11 novembre 2021	<b>Jour du Souvenir - férié ou non - Éducaloï</b>	36	Savoir
19 novembre 2021	<b>Souper de Noel CTTAE</b>	38	Invitation
25 novembre 2021	<b>Surcharge de travail, délai de réponse</b>	68	Pensez-y
1er décembre 2021	<b>Article- Allocation spécial de formation</b>	26	Savoir
1er décembre 2021	<b>Annonce - Revendications et grève du communautaire</b>	22	Invitation
1er décembre 2021	<b>Manifestation Journée des droits humains 10 déc.</b>	24	Invitation
1er décembre 2021	<b>Annonce - Transport solidaire STS</b>	34	Savoir
2 décembre 2021	<b>Annonce - ACEF - Sollicitation frauduleuse</b>	33	Pensez-y
7 décembre 2021	<b>Article - Conséquences de la pandémie</b>	34	Pensez-y
9 décembre 2021	<b>Article - Le communautaire menacé</b>	20	Pensez-y
10 décembre 2021	<b>Annonce - Période des Fêtes et vœux CTTAE</b>	34	Pensez-y
10 décembre 2021	<b>Manifestation - Journée des droits humain</b>	52	Savoir
5 janvier 2022	<b>Retour et nouvelles mesures sanitaires</b>	63	Savoir
20 janvier 2022	<b>Frais Entretien courant CNESST</b>	124	Savoir
26 janvier 2022	<b>Projet-recherche de l'ATA - invitation sondage</b>	193	Invitation
28 janvier 2022	<b>Maintien mesures sanitaires</b>	39	Savoir
1 février 2022	<b>Programme Éconologis de l'ACEF</b>	45	Savoir
2 février 2022	<b>Carton ROUGE pour la CAQ-Manifestation</b>	27	Invitation
15 février 2022	<b>Mois de la Justice -calendrier des activités</b>	80	Invitation
20 février 2022	<b>Carton ROUGE pour la CAQ-info supplémentaire</b>	91	Invitation
	<b>68 capsules d'information</b>	<b>portée totale :</b>	<b>8 076 personnes</b>



## **ANNEXE 2**

### ***LISTE DES SUJETS DE NOS « RENCONTRES DU MARDIS »***

<b>Date</b>	<b>Sujets</b>
<b>28 septembre 2021</b>	Projet de loi 59, reculs pour les accidentés !
<b>12 octobre 2021</b>	Les Plaintes et la CNESST
<b>26 octobre 2021</b>	Soirée Questions / Réponses
<b>9 novembre 2021</b>	Médiation, conciliation et ententes hors cour
<b>14 décembre 2021</b>	Souper festif de Noël
<b>Janvier et février 2022</b>	Annulées en raison des mesures sanitaires
<b>8 mars 2022</b>	« Mois de la justice » Que faire en cas d'accident au travail ?
<b>22 mars 2022</b>	« Mois de la justice » Projet de loi 59, changements à venir à la CNESST



**ANNEXE 3**

***LISTE DES ABRÉVIATIONS***

<b>ACA</b>	Action communautaire autonome
<b>AGA / AGE</b>	Assemblée générale annuelle / extraordinaire
<b>CA</b>	Conseil d'administration
<b>CE</b>	Comité exécutif
<b>CDC</b>	Corporation de développement communautaire
<b>CTTAE</b>	Comité des travailleurs et travailleuses accidentés de l'Estrie
<b>DCD</b>	Défense collective des droits
<b>FAACA</b>	Fond d'aide pour l'action communautaire autonome ( <i>fond d'où vient l'argent de notre subvention</i> )
<b>LATMP</b>	Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles
<b>LSST</b>	Loi sur la santé et la sécurité au travail
<b>MEPAQ</b>	Mouvement éducation populaire autonome du Québec
<b>MESS</b>	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
<b>OBNL</b>	Organisme à but non lucratif
<b>ODJ</b>	Ordre du jour
<b>PV</b>	Procès-verbal
<b>ROC</b>	Regroupement des organismes communautaires de l'Estrie
<b>RODCD</b>	Regroupement des organismes en défense collective des droits
<b>RQ-ACA</b>	Regroupement québécois de l'action communautaire autonome
<b>SACAIIS</b>	Secrétariat à l'action communautaire et aux initiatives sociales
<b>SPE</b>	Solidarité populaire Estrie
<b>TACAE</b>	Table d'action contre l'appauvrissement de l'Estrie
<b>TROVEPE</b>	Table ronde des organismes volontaires d'éducation populaire de l'Estrie
<b>VSST</b>	Vigile en santé et sécurité au travail de l'Estrie

